

Les tarifs

Afin de favoriser l'accès de tous à l'enseignement musical et à la pratique, les tarifs de l'école de musique sont adaptés aux ressources des familles et fixés en fonction du quotient familial pour les allocataires de la CAF ou de la MSA.

Habitant du Bassin de Marennes	Quotient familial	Instrument, pratique collective, formation	Pratique collective uniquement
	Probatoire (6 ans / CP)		
	0 à 340	54 €	26 €
	341 à 510	67,50 €	32,50 €
	511 à 680	86,40 €	41,60 €
	681 à 850	113,40 €	54,60 €
	851 à 1020	148,50 €	71,50 €
	1021 à 1190	189 €	91 €
	1191 à 1360	229,50 €	110,50 €
	1361 à 1530	251,10 €	120,90 €
	1531 et +	256,50 €	123,50 €
Habitant hors Bassin de Marennes		270,00 €	130 €

Orchestre au collège de La Tremblade et Pratique collective d'élève inscrit dans une autre école de musique : 30 €, sans conditions de ressources et quel que soit le lieu de résidence.

Inscription

Demande en ligne sur :
www.bassin-de-marennes.com/vivre-au-quotidien/ecole-de-musique-du-bassin-de-marennes/



Ça se passe où ?

Les enseignements ont lieu à **Marennes-Hiers-Brouage**, dans des locaux mis à disposition par la Ville :



ÉCOLE DE MUSIQUE DU BASSIN DE MARENNES

Responsable pédagogique
 Tél. **06 01 27 50 35**
ecoledemusique@bassin-de-marennes.com

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
 24, rue Dubois Meynardie • 17320 Marennes-Hiers-Brouage
 Tél. 05 46 85 98 41 • contact@bassin-de-marennes.com

www.bassin-de-marennes.com



ÉCOLE DE MUSIQUE DU BASSIN DE MARENNES





ÉCOLE DE MUSIQUE DU BASSIN DE MARENNES

C'est quoi ?

L'école de musique du Bassin de Marennes a pour vocation de transmettre l'enseignement musical pour tous.

Son organisation repose sur :

- des **cours individuels** d'instruments (20 à 30 min. hebdomadaires selon le niveau),
- la **formation** musicale,
- les pratiques **collectives**.

La pédagogie se veut bienveillante et adaptée à chaque élève.

Le répertoire proposé va de la musique classique aux musiques actuelles en passant par le jazz, les musiques de films, les musiques d'harmonie et les musiques traditionnelles.

Une équipe de **7 professeurs** de musique intervient au service de ce projet, coordonnée par un responsable pédagogique.

Les instruments



Accordéon diatonique



Clarinette



Piano



Trompette



Batterie



Guitare classique



Saxophone



Chant



C'est qui ?

L'école de musique du Bassin de Marennes est un service de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes.

Son organisation s'appuie sur un projet d'établissement qui vise à favoriser l'accès de tous aux enseignements musicaux.

Comment ça marche ?

L'apprentissage comprend la formation musicale, les cours d'instrument et la pratique collective.

Le cursus musical se divise en 3 cycles : I, II et III :

- les **cycles I et II** durent 3 à 5 ans selon la capacité d'apprentissage des élèves,
- le **cycle III** dure 2 à 3 ans.

À la fin de chaque cycle, les élèves sont invités à passer un examen devant un jury extérieur spécialiste de la discipline. C'est l'occasion **d'évaluer leur progression** et de valider leur admission dans le cycle suivant.

Les activités se déroulent au cours des **36 semaines** de l'année scolaire. La formation musicale (autrefois réduite au solfège) est autant que possible intégrée aux pratiques collectives.

Pour les jeunes débutants

Les élèves débutants scolarisés en CP (âgés de 6 ans) démarrent leur cursus en classe probatoire.

Il s'agit d'une **première approche de l'instrument**, sans formation musicale préalable et sans pratique collective.

Et aussi

Les élèves sont invités à participer à plusieurs événements au cours de l'année : **auditions, concerts** en tant que musiciens ou spectateurs (concerts des professeurs), ateliers « **master class** » avec un artiste extérieur, **projets** avec d'autres structures.

L'école de musique peut intervenir dans les écoles ou dans d'autres structures pour faire connaître son activité et donner envie d'apprendre la musique : présentations d'instruments, animation de classes chantantes, classe d'orchestre...

Les pratiques collectives

Les personnes maîtrisant déjà un instrument peuvent ne participer qu'aux pratiques collectives :

- Accompagnement par le professeur de piano,
- Atelier jazz,
- Atelier rock et musiques actuelles,
- Ensemble d'accordéons,
- Orchestre d'harmonie Saujon-Marennes.



Mécénat

En 2023-2024, cinq entreprises locales ont apporté un don numéraire pour soutenir l'accès à un instrument de musique pour les élèves aux moindres ressources et organiser des événements artistiques valorisant l'école de musique et ses élèves : Bricomarché, Bioriginelle, Gedimat Talbot, McDonald's et E. Leclerc.